

**Portant fin de fonction du régisseur titulaire de la régie de recettes de la
Direction de l'enseignement musical et culture.**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 et les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 relatifs aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2012-1246, du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu l'arrêté ministériel, du 3 septembre 2001, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et fixant le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu le décret n°2005-1601, du 19 décembre 2005, relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code général des collectivités territoriales et complétant le Code de la santé publique et le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2008-227, du 5 mars 2008, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu la délibération n°2003-03-04 du 25 mars 2003 fixant le régime indemnitaire des régisseurs d'avances et de recettes aux taux identiques à ceux accordés aux régisseurs de l'Etat, conformément au décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application de l'article 88 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu la délibération n°2014-06-07, du Conseil Communautaire du 23 juin 2014, donnant délégation de compétences au Bureau et au Président ;

Vu la décision n°2009-11-05 du 11 décembre 2009 modifiée créant une régie de recettes de la Direction de l'enseignement musical et culture ;

Vu l'arrêté n°2015-08-02 du 31 août 2015 nommant Madame Laetitia PAROISSIEN régisseur titulaire ;

Vu l'avis conforme du comptable public de Versailles Grand Parc le 19 janvier 2017.

ARRÊTE:

Article 1) Il est mis fin aux fonctions de Madame Laetitia PAROISSIEN en tant que régisseur titulaire de la régie de recettes de la Direction de l'enseignement musical et culture.

Article 2) M. le Directeur général des services, M. le trésorier de Versailles municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le - 1 FEV. 2017

Le Comptable Public,
Pour avis favorable,

 **E. Fernandez**
Inspecteur
des Finances Publiques

M. Norbert DEMANT




Le Président,

François de MAZIÈRES
Député - Maire de Versailles